

HÔTEL DE VILLE

Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 17
N/réf : NDA/FV

**DECISION N°2009/75**

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la cérémonie de la Journée du souvenir des martyrs de la déportation le dimanche 26 avril 2009 conclue avec l'association " L'HARMONIE CROSNOISE "

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser une animation musicale le dimanche 26 avril 2009,

CONSIDERANT que la proposition de l'Association dénommée « L'HARMONIE CROSNOISE » correspond aux besoins de la Commune,

- **DECIDE** -

D'APPROUVER et de signer la convention de prestations de service relative à l'animation musicale pour la Cérémonie de la Journée du Souvenir des martyrs de la déportation le dimanche 26 avril 2009 avec l'association " l'Harmonie Crosnoise " sise 34, rue des Carquelins, 91560 Crosne

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



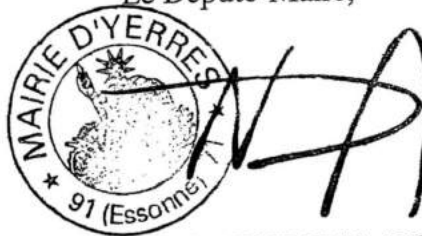
DIT que le montant de la prestation est fixé à 1 000,00 € (mille euros),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Fait à Yerres, le 20 avril 2009



Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
D'Agglomération du Val d'Yerres